

SDHI: l'avertissement des chercheurs validé

La commission nationale des alertes en santé publique estime qu'un « doute sérieux » existe sur ces fongicides

La mise en garde des chercheurs relative aux pesticides SDHI (« inhibiteurs de la succinate déshydrogénase ») doit être prise au sérieux. La Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDAspe), une instance officielle indépendante constituée de 22 experts bénévoles, a publié, mardi 19 novembre, un avis estimant que l'alerte, lancée par une dizaine de scientifiques fin 2017, sur les dangers de cette famille de fongicides, est fondée, étayée par « des données scientifiques de qualité ».

Les informations fournies par les auteurs de l'avertissement, précise l'avis, « posent un doute sérieux sur des dangers qui ne sont actuellement pas pris en compte dans les procédures de toxicologie appliquées selon la réglementation européenne ». Et ce, en dépit des « incertitudes substantielles » qui demeurent sur les risques in-

duits par ces produits dans leurs conditions d'utilisation.

Les données transmises par le biologiste Pierre Rustin (CNRS) et ses collègues viennent par ailleurs d'être publiées dans la revue *PLoS One*. Elles montrent, sur des cultures cellulaires, que les substances appartenant à la famille des SDHI ne ciblent pas seulement les champignons et les moisissures, mais une diversité d'organismes comme l'abeille domestique, le lombric ou l'être humain. Les scientifiques redoutent que le mécanisme ciblé par ces produits phytosanitaires n'éleve les risques de certains cancers et de maladies neurodégénératives comme Alzheimer ou Parkinson. Selon les chercheurs, le recul n'est pas suffisant sur les usages actuels de plusieurs de ces produits pour pouvoir se fonder sur des données épidémiologiques relatives aux personnes exposées. Sur les onze substances en question, huit ont

Sur les onze substances en question, huit ont été autorisées pour la première fois il y a moins de dix ans

été autorisées pour la première fois il y a moins de dix ans.

Créée par la loi d'avril 2013 sur la protection des lanceurs d'alerte, la cnDAspe est constituée de 22 membres, nommés pour quatre ans par arrêté ministériel. Y siègent des représentants d'organismes publics de recherche et d'agences sanitaires, des médecins, des juristes, des conseillers d'Etat, etc. Ses avis n'ont pas valeur d'expertise scientifique, mais la commission précise en l'espèce avoir demandé l'appui de deux ex-

perts toxicologues membres de son comité spécialisé, le Comité de la prévention et de la précaution (CPP), qui ont estimé fondées les inquiétudes des lanceurs d'alerte.

Ceux-ci n'ont saisi la cnDAspe qu'en avril 2019, après avoir échangé à l'automne 2017 avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Cette dernière n'a considéré l'avertissement formellement lancé qu'au mois d'avril 2018, avec la publication d'une tribune dans le quotidien *Libération*, dans laquelle les chercheurs appelaient à la suspension de l'autorisation des SDHI. L'agence a alors mandaté un groupe d'experts pour plancher sur le sujet. Ce panel a finalement publié son rapport en janvier, estimant que l'alerte n'était pas constituée, mais que des recherches ultérieures devaient être conduites. Mécontents du traitement de leur signalement par l'agence, plusieurs

chercheurs du collectif se sont retournés vers la cnDAspe.

La commission estime toutefois, dans son avis, que l'Anses a réagi de manière « réactive et approfondie », notamment en informant ses homologues internationales du signalement des chercheurs français, ainsi qu'en « engageant des financements importants pour améliorer les connaissances sur les dangers identifiés ».

L'alerte pourrait dater de 2012

« Nous avons, en outre, demandé au CPP de préparer une méthode de travail à laquelle seront conviés les organismes de recherche et les agences compétentes pour rédiger un avis susceptible d'encadrer la manière dont les autorités sanitaires doivent tenir compte des données scientifiques nouvelles, dès lors qu'elles sont publiées, explique Denis Zmirou-Navier, professeur honoraire de santé publique de l'université de Lorraine et pré-

sident de la cnDAspe. Cela permettra de faire en sorte que des alertes puissent être traitées sans qu'il soit nécessaire d'attendre que les médias s'en fassent l'écho. »

Les responsables de l'Anses étaient auditionnés sur le sujet, le 6 novembre, par le Groupe d'étude sur la santé environnementale de l'Assemblée nationale. Pour sa coprésidente, Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, l'alerte pourrait en réalité remonter à 2012, au moins pour l'un de ces SDHI, le bixafène. « Des travaux financés par l'Anses ont été publiés en 2012 et montrent que le bixafène est génotoxique [toxique pour l'ADN] *in vitro*, dit M^{me} Batho au Monde. Les experts toxicologues disent que ce type de résultat doit être confirmé *in vivo*: j'ai donc demandé à l'Anses si, depuis sept ans, de tels travaux avaient été entrepris. » L'Anses n'était pas en mesure de répondre, mardi matin. ■

STÉPHANE FOUCAUT

Des villages du Vercors paralysés par la neige

Plusieurs milliers de foyers étaient toujours privés d'électricité en début de semaine

REPORTAGE

LA CHAPELLE-EN-VERCORS (DRÔME)
- envoyée spéciale

Un petit groupe électrogène ronronne devant la maison d'Yves et Dany à La Chapelle-en-Vercors (Drôme). Alors que le jour décline, ce lundi après-midi 18 novembre, les lumières ne se rallument toujours pas dans leur quartier. Une quatrième journée sans électricité s'achève, après les chutes de neige qui ont touché la région Auvergne-Rhône-Alpes, jeudi 14 novembre.

« On nous a prêté ce groupe cet après-midi », explique Yves, qui n'a pas souhaité donner son nom de famille. On a pu rallumer le chauffage et le frigo. L'homme ne se plaint pas : il a une cheminée, le gaz, et des bouillottes pour bien dormir la nuit, même avec 12 °C dans les chambres... « Le plus ennuyeux, c'est le téléphone... et la télé », dit cet habitant qui, en cinquante ans, ne se souvient pas avoir connu « une panne de courant aussi longue ».

Lundi à 19 heures, quelque 14 500 foyers étaient toujours privés d'électricité dans la Drôme, et quelques milliers en Isère, selon les préfectures des deux départements. Enedis avait bon espoir de rétablir le réseau dans la soirée pour 8 000 foyers drômois, et d'ici mardi pour les Isérois, s'acheminant enfin vers une sortie de crise. Malgré 2 300 personnes mobilisées par le gestionnaire de réseau en renfort, le délai des réparations a semblé long dans les secteurs concernés.

« La journée de vendredi était un cauchemar : on avait les équipes sur le terrain, mais on ne pouvait pas accéder aux chantiers », justifie Robin Devogelaere-Pozzo, directeur de la communication Enedis. En cause : les nombreuses chutes d'arbres bloquant les routes, et le brouillard clouant à terre certains hélicoptères chargés de localiser les pannes. Sur le terrain, « les dégâts étaient impressionnants », poursuit-il. La neige, très lourde et collante, a fait plier des pylônes métalliques et des poteaux en béton. Les arbres ont chuté par centaines sur les lignes. Vendredi matin, 330 000 foyers se sont retrouvés privés d'électricité, et l'épisode neigeux aura fait trois morts en Isère : un couple intoxiqué par un

groupe électrogène, et un homme tué par une chute d'arbre.

« C'est une situation assez exceptionnelle, surtout en plaine », estime-t-on à la préfecture de la Drôme. Celle-ci s'est chargée, notamment, d'orienter les réparations d'Enedis pour parer au plus urgent : « Les hôpitaux, les écoles, les élevages – qui risquaient de perdre leurs animaux faute d'aération... Mais aussi et surtout les pompes pour les captages d'eau, car certains foyers étaient privés d'eau courante. »

Célia de Lavergne, députée (LRM) de la Drôme, en sait quelque chose : habitant un hameau proche de La Chapelle-en-Vercors, elle a passé « trois jours sans eau, sans électricité, sans Internet et sans téléphone, avec - 6 °C lundi matin ». « On a été faire nos machines et les douches des enfants à l'hôtel », raconte-t-elle. À l'Hôtel Bellier justement, qui avait encore de l'électricité, le week-end a été chargé : « On a accueilli des gens qui venaient se réchauffer, charger les téléphones, ou même dormir », explique Sandra Bellier, à l'accueil. L'établissement a aussi servi de cantine pour les écoliers. « On aurait pu aider plus, mais on n'avait pas le téléphone, donc les infos passaient mal », poursuit la jeune femme.

« Beaucoup de solidarité »

Même chez les pompiers, les communications étaient coupées. « Personne ne pouvait nous appeler, raconte le capitaine Jérôme Rambaud. On a mis en place une garde à la caserne, les gens venaient toquer à la porte... » Il n'y aura pas eu d'interventions graves sur le secteur. « Ici, les gens s'organisent. Quand vient l'hiver, la plupart ont des provisions et de quoi faire du feu, assure le pompier. Et il y a beaucoup de solidarité. »

Non loin de la caserne, à la maison de retraite des Campanules, Monique Blanc, adjointe au maire, accompagne un couple de personnes âgées pour les mettre au chaud. La maison de retraite a désormais de l'électricité, après trois jours de pénurie. « Les résidents l'ont pris avec sérénité, assure la responsable, Colette Malsand. Ils sont très âgés et la plupart ont connu, pendant leur enfance ou même leur adolescence, la vie sans électricité dans le Vercors. » ■

ANGELA BOLIS

Le Monde & Télérama¹
présentent

START

LE SALON DES FORMATIONS ARTISTIQUES

30 NOVEMBRE & 1^{ER} DÉCEMBRE 2019

10h - 18h

ENTRÉE GRATUITE

INFOS & INSCRIPTIONS : LE-START.COM

5 RUE CURIAL - 75019 PARIS

CENT QUATRE #104 PARIS